



Interdiction d'entrée sur un prétexte mensonger

Par Serval

Bonjour,

J'ai été interdit deux fois cette semaine d'entrée dans un lieu ouvert au public (un concert, puis un magasin) au motif de non-port de masque. Il se trouve que je portais à chaque fois un masque correspondant aux recommandations de l'AFNOR, et ces deux refus d'admission furent donc faits sur des prétextes fallacieux.

J'aimerais savoir mes droits dans cette situation. Puis-je exiger une notification écrite de la décision de non admission et de ses raisons, pour pouvoir ensuite la contester en justice ? Dans le cas où il est établi que l'accès à un magasin, un événement, des transports, ou des services publics m'a été refusé sur un prétexte fallacieux, quels sont mes recours ?

Merci.